

Lot n° : 3
Section : AS
N° : -

Superficie : 492 m²
Superficie de plancher maximale : 240 m²

Maître d'Ouvrage



22, rue Benjamin Franklin
Bâtiment Le Phoenix
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Urbaniste-Paysagiste



46 rue Benjamin Franklin - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@verstrada.fr

Géomètre - Expert - BET VRD



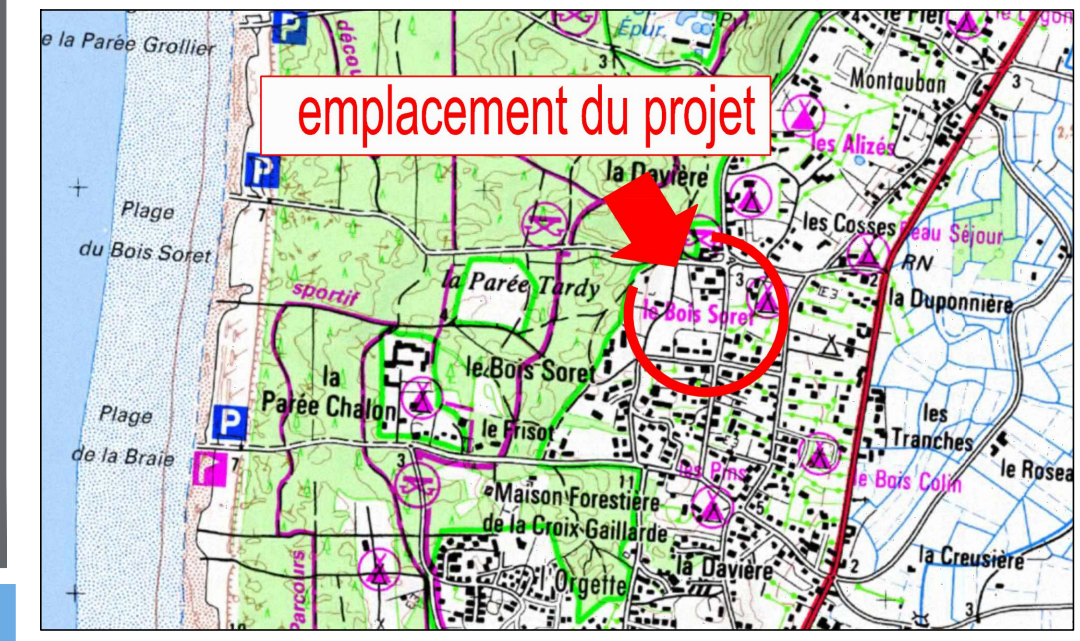
46 rue B. Franklin - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE DE NOTRE DAME DE MONTS
Route de la Rive
Lotissement à usage d'habitation
" Le Hameau de l'Océan "

autorisé par arrêté N°PA 085 164 24 C0005 du 4 mars 2025

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

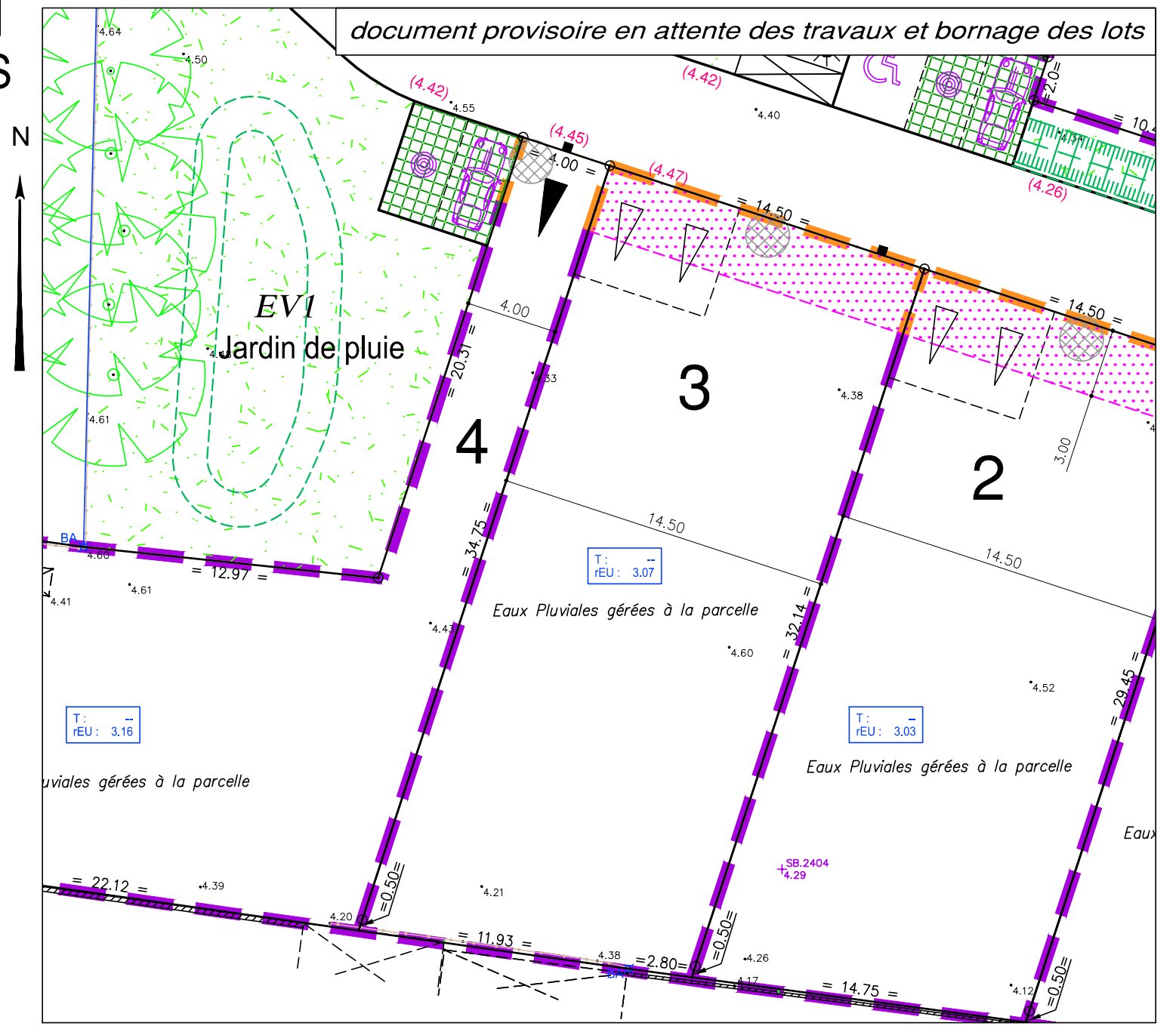
PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



- LÉGENDE CLÔTURE**
- Orange** A l'alignement des voies publiques et privées et sur un recul minimum de 3m par rapport à ces mêmes voies sur les limites séparatives, ou jusqu'au droit de la construction
 - Clôture composée soit :**
 - D'un grillage et d'une haie, d'une hauteur maximum de 1,40m. Le grillage sera implanté en limite avec l'obligation de planter une haie arbustive ou d'essences vivaces (composée d'au moins trois essences) à l'intérieur du lot.
 - D'un mur plein maçonné et enduit ton pierre sur les deux faces, d'une hauteur totale de 1,40m.
 - Pour les autres limites**
 - Clôture d'une hauteur maximale de 1,80m constituée soit :**
 - D'un grillage, doublé ou non d'une haie (composée d'au moins trois essences).
 - D'un mur plein maçonné et enduit sur les deux faces.
 - D'une clôture bois ajourée ou persiennée pour limiter la prise au vent.
 - D'un muret réhaussé d'un dispositif à claire-voie.



- LÉGENDE**
- Zone non constructible**
 - Emplacement préférentiel et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum)**
 - Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum sauf le lot 4)**
 - Emplacement des places de stationnement publiques**
 - Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)**
 - Végétation existante**
 - Aire de présentation containers ordures ménagères**
- Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)**
- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
 - (00.00) - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
 - - regard tabouret EU
 - T : - - cote tampon du regard EU
 - rEU : 00.00 - cote radier du branchement EU } => cotes projet (à vérifier sur place)
- Les eaux pluviales sont gérées à la parcelle**
- ☼ - candélabre
 - ⊗ - emplacement indicatif du coffret électrique/du regard téléphone et du citerneau AEP
 - ↗ - signe d'appartenance
 - ↖ - signe de mitoyenneté
 - - borne OGE
- Ouvrages hors sols :**
- Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Électrique, GAZ, Téléphone, candélabres).